



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE



Municipalité de
Saint-Gervais

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, TENUE LE
MARDI 30 JUIN 2026 À 19H49, AU 150, RUE PRINCIPALE

SONT PRÉSENTS À 19H30

Mme Manon Boucher
M. Éric Asselin
M. Guillaume Asselin

M. Yvon Laflamme
M. François Lantagne
Mme Josée Lemieux

Formants quorum sous la présidence de M. Dominic Larochelle, maire.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais siège en séance extraordinaire ce 30 juin 2026, à la salle du conseil municipal. Sont présents : Chacune des personnes ci-haut mentionnées et qui se sont identifiées individuellement.

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Johanne Simms.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres du conseil constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, Article 153, aux membres du conseil qui ne sont pas présents pour l'ouverture de la présente séance extraordinaire.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'ordre du jour et adoption;
3. Dossier (s) – Comité balle mineure:
 - 3.1 Acquisition d'un équipement d'entretien du terrain de balle;
4. Période de questions;
5. Dossier(s) - varia, autre;
6. Levée de l'assemblée.

260622 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lemieux

APPUYÉE PAR Mme Manon Boucher

ET RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

3. DOSSIER(S) – LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

3.1 ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT D'ENTRETIEN DU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU QUE la demande formulée par le comité de la balle mineure concernant l'acquisition d'un équipement spécialisé visant à faciliter l'entretien du terrain de balle, notamment en raison de la rareté croissante de bénévoles disponibles ;

ATTENDU QUE cet équipement permettra d'assurer un nivelage adéquat, l'entretien des sections en terre battue ainsi que l'utilisation d'accessoires tels qu'un râteau et un coupe-bordure ;

ATTENDU la tenue prévue de championnats de balle dans la municipalité à l'été 2026 ainsi que dans les années subséquentes, et l'importance de maintenir un terrain de qualité ;

ATTENDU QUE les analyses réalisées relativement aux équipements disponibles, notamment les modèles Toro Field Pro 6040, Smithco Sand Star III et Bannerman Diamond Master ;

ATTENDU QUE la municipalité assumera l'entretien de l'équipement et en sera le propriétaire ;

ATTENDU QUE qu'il y a lieu d'assurer un encadrement adéquat pour l'utilisation, l'entreposage et la location éventuelle de l'équipement ;

260623

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Lantagne

APPUYÉ PAR M. Guillaume Asselin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un équipement d'entretien de terrain de balle de marque Toro Field Pro 6040, incluant les accessoires décrits à la soumission, pour un montant total de 56 610 \$ plus taxes ;

QUE le financement de cet achat soit établi comme suit :

- Contribution de la municipalité : 40 000 \$
- Contribution du comité de la balle mineure : 20 000 \$
- Le tout financé via le fonds de roulement sur une période de 10 ans, soit un remboursement annuel de 4 000 \$, à compter de l'exercice financier 2027 ;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 22-701-50-725-00;

QUE la municipalité demeure propriétaire unique de l'équipement ;

QUE l'utilisation de l'équipement soit réservée à un opérateur désigné par la municipalité;

QUE l'équipement soit entreposé dans les installations municipales, conformément aux exigences d'assurance ;

QUE la municipalité élabore et adopte, des ententes formelles de location avec les municipalités intéressées de la MRC de Bellechasse, incluant les modalités d'utilisation, responsabilités, tarification, transport et main-d'œuvre ;

QUE tout transport de l'équipement soit effectué à l'aide d'un véhicule municipal, conformément aux exigences de l'assureur ;

QUE les frais d'assurance applicables soient assumés par la municipalité ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

QUE le conseil municipal précise que cet investissement vise d'abord à améliorer les infrastructures sportives locales et que les citoyens de la municipalité ne doivent pas être pénalisés pour une utilisation élargie de l'équipement à l'extérieur de celle-ci.

Le vote est demandé et les élus votent en faveur du projet à l'exception d'Éric Asselin.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

260624

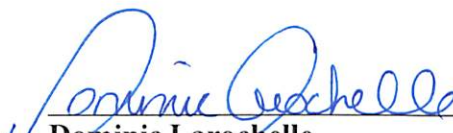
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Boucher

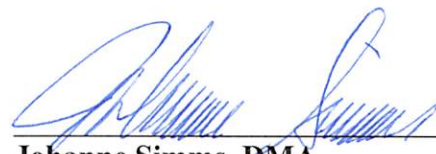
ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 19h52.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):


Dominic Larochelle
Maire


Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

